



Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif de Seine-et-Marne

RNA W771019944

Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif

*Sous le haut patronage de Monsieur le Président de la République
et du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative
Reconnue d'Utilité Publique le 9 juillet 1958*

Siège du CD77 : Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif, Maison Départementale des Sports – 12 bis rue du Président Despatys - Case postale 7630 – 77007 Melun Cedex

Le Trophée des Jeunes Dirigeants Bénévoles du 77



Le Trophée "des Jeunes Dirigeants Bénévoles du 77" a été créé par le Comité départemental des médaillés de la jeunesse et des sports pour honorer un jeune dirigeant du mouvement associatif, lequel durant le temps d'un mandat, s'est fortement impliqué pour que son action à forte résonance, soit reconnue et qualifiée d'intérêt général.

Bien qu'il existe un grand nombre de jeunes hommes et femmes de moins de 30 ans occupant des fonctions bénévoles en qualité de président, trésorier ou secrétaire, nous déplorons que les élus communaux ou les présidents des comités départementaux ne prennent pas le temps de nous communiquer les éléments de valorisation du parcours de ces jeunes gens.

La démarche est pourtant simple, Il suffit de télécharger le formulaire sur le site :

<http://ffmjscd77.free.fr> ou <http://ffmjscd77.free.fr/TJDB.pdf> et de le retourner en respectant la date de clôture des dossiers, pour que la commission se prononce sur l'attribution de cette distinction.

REGLEMENT :

Pour être candidat, il faut :

1. Être âgé(e) de moins de 30 ans avant le 31 décembre de l'année en cours.
2. Être dirigeant bénévole dans un club ou dans un comité depuis au moins la moitié de son 1^{er} mandat d'élu.
3. Occuper une fonction bénévole en qualité de membre du Conseil d'administration ou d'animateur de commission.
4. Ne pas figurer sur la liste au bulletin officiel.
5. Les candidatures doivent être validées et certifiées par les responsables des clubs, des comités ou par des élus municipaux.
6. Les Candidatures doivent parvenir avant le 15 décembre de chaque année au siège du Comité Départemental des Médailleurs ou auprès de son Président.

“ Si vous voulez que la relève soit assurée, il faut savoir mettre en avant les talents de nos jeunes dirigeants“.



Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif de Seine-et-Marne

RNA W771019944

Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif

*Sous le haut patronage de Monsieur le Président de la République
et du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative
Reconnue d'Utilité Publique le 9 juillet 1958*

Siège du CD77 : Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif, Maison Départementale des Sports – 12 bis rue du Président Despatys - Case postale 7630 – 77007 Melun Cedex

Trophée des Jeunes Dirigeants Bénévoles du 77

*Extrait de la délibération point N° 7 dans l'ordre du jour du Comité Directeur du 14 juin 2008, portant sur la **Création du Trophée des Jeunes Dirigeants Bénévoles de Seine-et-Marne** (mise à jour en 2013).*

- La **médaille de bronze** de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif peut être obtenue par tout dirigeant, éducateur, bénévole, ayant un minimum de 6 années d'activités au service de l'éducation physique et du sport, des activités de jeunesse et d'éducation populaire, de l'engagement associatif.
- Les personnes ne remplissant pas ces conditions d'ancienneté peuvent obtenir éventuellement une **lettre de félicitations**.
- La **médaille d'argent** : 4 années d'activités après l'obtention de la médaille de bronze.
- La **médaille d'or** : 8 années d'activités après l'obtention de la médaille d'argent.

Rappel : ces distinctions sont décernées par le Préfet de département et le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif.

Le trophée "des jeunes dirigeants bénévoles" est une nouvelle distinction symbolique, elle est créée par le Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif de Seine-et-Marne pour honorer un jeune dirigeant du mouvement associatif de Seine-et-Marne, lequel durant le temps d'un court mandat, s'est fortement impliqué pour que son action à forte résonance, soit reconnue et qualifiée d'intérêt général. Il récompensera le bénévolat des hommes et des femmes qui n'ont pas encore 8 années nécessaires pour être candidat à la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports

1. REGLEMENT

Etre âgé(e) de moins de 30 ans avant le 31 décembre de l'année en cours.

Etre dirigeant bénévole dans un club ou un Comité dans sa 4ème année, soit la dernière année de son 1er mandat.

Occuper une fonction bénévole en qualité de Président, secrétaire ou trésorier au moment des dépôts de dossier de candidature.

Ne pas figurer sur la liste au Bulletin Officiel médaillés.

2. CANDIDATURE

Les formulaires sont en téléchargement sur le site : <http://ffmjscd77.free.fr/>

Les candidatures devront être validées et certifiées par les responsables des clubs, des comités ou par des élus municipaux avant le **15 décembre** de chaque année au siège du Comité Départemental des Médailleurs ou auprès de son Président.

3. RECOMPENSES

La remise de récompenses aura lieu à la même date et lieu que l'Assemblée Générale du Comité Départemental de Seine-et-Marne ou du CDOS77.



Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif de Seine-et-Marne

RNA W771019944

Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif

*Sous le haut patronage de Monsieur le Président de la République
et du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative
Reconnue d'Utilité Publique le 9 juillet 1958*

Siège du CD77 : Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif, Maison Départementale des Sports – 12 bis rue du Président Despatys - Case postale 7630 – 77007 Melun Cedex

Trophée des Jeunes Dirigeants Bénévoles du 77

DOSSIER DE DEMANDE DE DISTINCTION

Nom du Club :

N° RNA N° Siret :

Adresse :

Code postal : Ville :

FONCTION au club : Président Trésorier Secrétaire Autre

Depuis le :

Nom du candidat(e) : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Profession :

Adresse postale :

CP Ville

Adresse e-mail : @

Téléphone : Portable :

En quelques lignes résumez l'action ou l'implication qui seront complétées par des justificatifs en pièces jointes :

.....

.....

.....

.....

Nom et fonction : Date de réception du dossier

Cachet de l'association et Signature du demandeur



Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif de Seine-et-Marne

RNA W771019944

Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif

*Sous le haut patronage de Monsieur le Président de la République
et du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative
Reconnue d'Utilité Publique le 9 juillet 1958*

Siège du CD77 : Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif, Maison Départementale des Sports – 12 bis rue du Président Despatys - Case postale 7630 – 77007 Melun Cedex

DOSSIER DE DEMANDE DE DISTINCTION

Nom du Candidat :

Date de dépôt : Date de réception :

FONCTION au club : Président Trésorier Secrétaire Autre

Complément d'information :

.....

Nombre de pièces :

Liste des pièces :